

## SÉANCE DU 13 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le mardi 13 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 mars 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

**Présents** : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Loïc TAPISSIER, Jean-François GOMEZ, Philippe PICQUE, Frédéric LANGLOIS.

Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Isabelle DESHAYES.

**Excusées** : Mme Isabelle POSTEL (donne pouvoir à Mme Sophie FOUCAULT), Mme Pascaline HAMONIER (donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET), Mr Patrick DELANDE, Mme Sophie CHAUMEIL

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M14**

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2017. Mr GOMEZ, doyen d'âge propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2017 du budget M14.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017, Budget M14, par 10 voix Pour et 1 voix Contre. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

#### **Section de Fonctionnement**

DEPENSES :	- 738 229.88 €	
RECETTES :	+ 898 629.69€	
	-----	
Soit un excédent de fonctionnement de :	+160 399.81 €	
REPORT DU RESULTAT 2016 :	+ 212 821.92€	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT :</b>		<b>+ 373 221.73€</b>

#### **Section d'Investissement**

DEPENSES :	- 252 825.88€	
RECETTES :	+ 279 017.09€	
	-----	
Soit un excédent d'investissement de :	+ 26 191.21€	
REPORT DU RESULTAT 2016 :	- 49 827.60€	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT :</b>		<b>- 23 636.39 €</b>

**EN RESUME AU 31/12/2017 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 349 585.34€**

Le conseil municipal souligne que les prévisions 2017 sont réalisées ou en voie de l'être et sollicite une réunion supplémentaire en cours d'année 2018 pour effectuer un point sur les consommations et recettes réalisées.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 –M 49 - ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2017. Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2017 du budget M49.

Le Conseil Municipal adopte par 10 voix pour et 1 contre, le compte administratif 2017, Budget M49 – Assainissement. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

### **Section de Fonctionnement**

DEPENSES :	- 25 630.00 €
RECETTES :	+ 55 889.64 €
	-----
Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 30 259.64 €
REPORT DU RESULTAT 2016 :	+ 329 570.52€
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT :</b>	<b>+ 359 259.64 €</b>

### **Section d'Investissement**

DEPENSES :	- 27 437.02€
RECETTES :	+ 16 130.60€
	-----
Soit un déficit d'investissement de :	- 11 306.42€
REPORT DU RESULTAT 2016 :	+ 107 460.38 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT :</b>	<b>+ 96 153.96€</b>

**EN RESUME AU 31/12/2017 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 455 984.12 €**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT 3ème Tranche**

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2017. Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2017 du budget Lotissement 3<sup>ème</sup> Tranche.

Le Conseil Municipal adopte à 11 voix pour le compte administratif 2017, Budget Annexe – Lotissement 3ème Tranche. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses :	- 619 421.25 €
Recettes :	+ 0 €
	-----
Soit un excédent d'exploitation de :	- 619 421.25 €
Report du résultat :	+ 802 457.65€
<b>Soit un excédent d'exploitation de :</b>	<b>+ 183 036.40 €</b>

#### **Section d'Investissement**

Dépenses :	- 23 569.58 €
Recettes :	+ 619 421.25€
	-----
Soit un déficit d'investissement de :	+ 595 851.67 €
Report du résultat :	- 1 004 814.32€
<b>Soit un déficit d'investissement de :</b>	<b>- 408 962.65€</b>

**EN RESUME AU 31/12/2017 LA COMMUNE A UN DEFICIT DE CLOTURE : - 225 926.25€**

### **1er COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – STATION-SERVICE COMMUNALE**

Mr le Maire présente le premier compte administratif pour l'année 2017. Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2017 du budget Station-Service Communale.

Mr le Maire apporte des précisions sur la section fonctionnement. Le résultat de cette section présente un déficit de 5 061.87€. Cependant, les paiements par carte bancaire des 28, 29, 30 et 31 décembre 2017 ont été encaissés au début du mois de janvier 2018 correspondant à la somme de 10 3026.70 € HT générant ainsi une recette brute pour 2017 de 533 901.17 €.

En conséquence, le résultat de la section fonctionnement de la station pour la période du 21 juin au 31 décembre 2017 devrait présenter un excédent de 5 264.83€.

Le déficit de clôture est de 186 709.86€.

Le Conseil Municipal adopte à 11 voix pour le compte administratif 2017, Budget Annexe – Station-Service Communale. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses :	- 528 636.34 €
Recettes :	+ 523 574.47 €

Soit un déficit d'exploitation de :	- 5 061.87€
-------------------------------------	-------------

**Section d'Investissement**

Dépenses :	- 292 648.93 €
Recettes :	+ 100 674.24 €

Soit un déficit d'investissement de :	- 191 974.69 €
---------------------------------------	----------------

**EN RESUME AU 31/12/2017 LA COMMUNE A UN DEFICIT DE CLOTURE : - 197 036.56 €**

**COMPTE DE GESTION 2017 – M14 –M 49 - LOTISSEMENT 3ème Tranche et Station – Service**

Mr le Maire informe que les comptes de gestion 2017 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de la commune.

Concernant le Compte de Gestion 2017 M14, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Puis pour le Compte de Gestion 2017 M49, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité

Puis pour le Compte de Gestion 2017 Lotissement 3<sup>ème</sup> Tranche, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité

Et enfin Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2017 de la Station-Service Communale.

**AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2018 – M 14**

Vu le Compte Administratif 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de **116 541.39€** de l'excédent de fonctionnement au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits inscrits au Budget Primitif 2018-M14.

**DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET INCENDIE SIEAB**

Le Maire signale que le 12 Avril 2016, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour la défiscalisation de la contribution communale au budget incendie du SIEAB pour l'année 2016. Il avait alors pris note que cette délibération relative à la défiscalisation devait être renouvelée chaque année dans les 40 jours qui suivraient le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB par le Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de son Comité Syndical du 5 mars 2018, à Milly-sur-Thérain, le SIEAB a adopté le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 liés à la compétence incendie. Il est donc essentiel que le Conseil Municipal délibère dans les délais de 40 jours sus visé (s'achevant le 15 avril 2018) pour continuer à défiscaliser la contribution de la commune pour la compétence incendie du SIEAB.

Cette contribution est répartie entre toutes les communes adhérentes au prorata du nombre d'hydrants installés dans la commune ou dans la portion du territoire communal alimenté en eau potable par le SIEAB (sauf convention particulière).

Cette contribution s'élève pour l'ensemble des communes à 1 650 000 euros, dont 350 000 euros destinés à financer l'entretien des 1 338 hydrants et leur renouvellement si nécessaire (entre 50 et 60 hydrants sont renouvelés chaque année), et 1 300 000 euros pour assurer la fin de cette opération d'ampleur relative à la mise aux normes des installations de défense incendie et le remboursement des emprunts contractés depuis 1998 pour la réalisation et la mise aux normes de la défense incendie dans toutes les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après discussion et avoir pris connaissance du montant de la contribution communale pour 2018 relative à la compétence incendie déléguée au SEIAB, décide, à l'unanimité de continuer à défiscaliser cette contribution en 2018.

## **GRAVILLONNAGE 2018**

Mr MABILLOTTE rappelle que pour des raisons techniques, le programme de gravillonnage 2017 n'a pu être réalisé.

Pour 2018, un programme prévisionnel est prévu :

- Rue d'Hémécourt,
- Rue derrière l'Eglise,
- Rue des Sorbiers,
- Hameau de Séronville (réparations),
- Chemin de Beaulieu,
- Riffin,
- Parking route de Dieppe.

Cette programmation sera rediscutée au cours de l'élaboration du budget.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Mme Sophie FOUCAULT présente les dossiers avec coût estimé, listés par la Commission des Finances du lundi 5 mars 2018 :

- Route de Dieppe, aménagement au niveau de la Station-Service (8 500 € HT) et entre la MFR et la dernière maison en direction de la sortie de Songeons (50 000 € HT)
- Séronville : aménagement de la partie haute de Séronville (33 200.00 €), de l'exutoire jusqu'à l'ancien transformateur (34 000 € HT) et de la partie gauche de Mr Luc Hamonier jusque Mr Philippe PICQUE (10 300€ HT).
- Rue de la Briquetterie : aménagement de caniveaux (21 500 € HT).
- Acheminement des réseaux vers la zone de développement (Eau 156 000 € HT, Electricité 190 000 € HT, Assainissement (estimation en cours - concerne le budget M 49 assainissement)
- Achat d'une tondeuse (40 000 € HT),
- Parcours Sportif (22 857 € HT – travaux en cours),
- Etude sur l'église et sur l'aménagement de la sacristie (dossier en cours de réalisation),
- Pharmacie : aménagement des trottoirs (dossier en cours de réalisation),
- Rue Jean Touchard Route de Dieppe (fin d'aménagement du carrefour),
- Eclairage rue des Lunetiers 1<sup>er</sup> tranche sur 2 ans, lampadaire à déplacer sur le côté du Crédit Agricole,
- Aire de Camping-car (projet en cours de réalisation).

Le conseil municipal retiendra des projets dans le cadre du budget 2018 qui sera établi en avril 2018. Le conseil municipal demande de terminer en priorité les projets commencés.

## **ADICO : CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNALISEE ET CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

En 2017, la prestation globale ADICO s'élevait à 571,74 € HT, pour la maintenance de 2 postes informatiques à la mairie + 2 postes et 1 imprimante à la bibliothèque.

Pour 2018, la maintenance a été supprimée pour la bibliothèque ; celle de la mairie est renouvelée, avec une prestation modifiée qui comprend notamment une sauvegarde externalisée des données.

L'ensemble des prestations 2018 s'élève à un montant total de 420,00 € HT, soit une économie de 151,74 € HT par an.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les contrats de maintenance afférant à cette prestation.

## **C.C.P.V. : REFLEXION SUR L'IMPLANTATION FUTURE DE BORNES A PAPIER**

Le Conseil Municipal retient le principe de la mise en place de cinq bornes papier semi enterrées, le projet sera affiné en fonction du coût qui sera présenté par la C.C.P.V.

## **TRAVAUX REPARATION DE LA HALLE**

Suite à l'appel d'offre relatif aux réparations de la Halle de Songeons, l'ouverture des plis a eu lieu mercredi 7 mars 2018 ; trois entreprises ont répondu.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SAS LEBRET Patrick, sise 66 Route de Bellozanne, 76220 BREMONTIER MERVAL pour un montant de 5 431.20€ HT soit 6 517.44€ TTC.

## **QUESTION DIVERSES**

- L'EMION organise le jeudi 29 mars 2018 un thé dansant à Formerie.

- La CCPV a mis en place la plateforme JOBI-JOBA sur laquelle chacun (particulier, entreprise, collectivité, association,...) peut consulter et proposer des offres d'emplois, des formations (site internet : [emploi.picardieverte.com](http://emploi.picardieverte.com)).

- La Commune de Gerberoy organise une réunion le vendredi 6 avril à 15h00 pour préparer l'organisation du passage du Tour de France à Gerberoy.

- L'association les P'tits Ambassadeurs, Fondation dédiée à la recherche sur les pathologies digestives et de la nutrition (ex : la maladie de Crohn), encadre un groupe de jeunes qui suivent le Tour de France, en réalisant une partie de chaque étape ; cette association a sollicité la Commune de Songeons pour être hébergée lors de l'étape du 14 juillet. Le Conseil Municipal donne son accord.

- La Commune de Songeons a recruté par voie de mutation un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 25 heures par semaine ; Mme Angélique BRUZEAU effectue l'intérim à la Commune + le SIVOS jusqu'au 30 juin 2018 ; elle a été sollicitée pour assurer le poste de secrétariat du SIVOS à partir de juillet 2018 à raison de 8h par semaine et l'a accepté.

Monsieur Robert MABILLOTTE :

- Précise que l'éolienne située sur le château d'eau de Séronville va être démontée. La rénovation du château d'eau est en cours pour une remise en service.

- Précise que le transformateur rue Jean Touchard doit être démoli après mise en service du nouveau transformateur plus puissant.

Monsieur Jean-Claude BAGUET :

- Rappelle que la Région Hauts de France en partenariat avec les fédérations de la chasse et la pêche organise un ramassage des déchets. La commune de Songeons s'est engagée dans cette démarche et le ramassage se déroulera le samedi 17 mars 2018 (9h sous la Halle).

- Informe que le Ciné rural organise le festival du Cinéma les 6, 7 et 8 avril 2018 ; des bénévoles sont sollicités pour l'organisation de chaque séance au centre culturel de Songeons ; la programmation fera l'objet d'une communication prochainement.

Monsieur Jean-François GOMEZ :

- Demande de signaler aux entrées du bourg le marché du dimanche matin sous la Halle.

Monsieur Loïc TAPISSIER :

- Fait part de son inquiétude concernant certaines maisons dans le centre bourg qui se détériorent alors qu'elles représentent un patrimoine architectural important pour la commune.

Monsieur Frédéric LANGLOIS :

- Demande qu'une réflexion soit menée pour mettre en place un parking à vélo sur la commune.

- Informe que le repas annuel du Foyer Rural aura lieu le Samedi 14 avril 2018.

- Demande la création d'emplacements de parking au niveau de l'ancienne station de service ; cela pourra être réalisé lorsque le lampadaire sera déplacé.

- Informe que la salle du Foyer Rural sert de plus en plus pour d'autres associations. Cela engendre des charges. Le Foyer rural prête notamment des tables et chaises. Le Foyer Rural sollicitera une subvention exceptionnelle pour renouveler ce matériel.

Madame Annick DUPONT :

- Informe que le Comité des Fêtes organise un concours de belote le samedi 24 mars 2018 à 14h30 dans la salle de l'ancienne école.

Madame Sophie FOUCAULT :

- Effectue le compte-rendu de la Commission Communication du 24 février dernier :

- la bibliothèque fêtera ses 25 ans le 2 juin 2018

- la commission propose de réaliser 2 bulletins municipaux par année (en janvier et début septembre) ainsi qu'une feuille d'informations en avril ; le Conseil Municipal retient cette proposition.

- la commission propose d'organiser pour la commémoration du 11 novembre 2018, un week end marqué par plusieurs manifestations (conférence de Monsieur François COURTIN auteur du livre « Le Chemin des Larmes » ; film (Ciné Rural) ; concert d'orgue ; le conseil municipal retient cette proposition.

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.

La prochaine séance aura lieu le mardi 10 avril 2018 à 19 h 30.